

**Arrêté n° DD16/PPV/2025/03-10
portant modification de la
composition du Conseil Territorial de
Santé de la Charente**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-10 et R.1434-33 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 158 ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19 ;

Vu la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (dite loi Valletoux) ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé ;

Vu la décision du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature en date du 4 septembre 2024 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le sous le numéro R75-2024-215 ;

Vu l'arrêté de composition du conseil territorial de santé de la Charente numéro 16-2022-01-31-00005 en date du 31 décembre 2021 ;

Vu la nomination de Monsieur GALEA AARON Mathieu, directeur de l'enfance famille, par le président du Conseil Départemental de la Charente du 9 décembre 2024 ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées et citées par l'arrêté du 3 août 2016 ;

ARRETE

Article 1^{er} : la composition du Conseil Territorial de Santé de la Charente est modifiée ainsi :

1° Collège des professionnels et offreurs des services de santé :

Tél standard : 09 69 37 00 33 – Courriel : ars-dd16-direction@ars.sante.fr Adresse
: 8 rue du Père Joseph Wrésinski – CS 2232 – 16023 Angoulême Cedex
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

a) 6 représentants des établissements de santé

Titulaires	Suppléants
M. Jean Rémi RICHARD (FHF)	M. David DEREURE (FHF)
Mme Evelyne THOMAS JOANNES (FHP)	M. Stéphane CHABANAIS (FHP)
M. MAURY Pierre (FEHAP)	Mme DELAGE Monique (FEHAP)
Dr LOYANT Rémy (FHF)	Dr GAUBERT Sabine (FHF)
Dr SOREDA Stephan (FHF)	M. DE LUSTRAC (FHF)
M. YOU Vincent (FHF)	<i>en cours de désignation (FHF)</i>

b) 5 représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médicosociaux

Titulaires	Suppléants
Mme DELBERNET Isabelle (FEHAP)	Mme KUSTER Céline (FEHAP)
M. MAUFERON Matthieu (FHF)	<i>En cours de désignation (FHF)</i>
Mme D'HALLUIN Farah (SYNERPA)	M. HETET Jean-Eudes (GPA)
M MOUREY Jean Claude (NEXEM)	M. HOFFER Vincent (ADMR)
M BASSO Cyril (URIOPSS)	Mme BUNLET Rebecca (URIOPSS)

c) 3 représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme VIDEAU Stéphanie (Promotion Santé)	Mme VIDEAU Evelyne (CIDFF)
Dr Mathilde CHARRUE (SPSTI 16)	M. BOUSSARIE Alain (Charente Nature)
Mme CAZENAVE Bernadette (Médecin du Monde)	Mme LAPEYRE BONNIN Catherine (ANPAA)

d) 6 représentants des professionnels de santé libéraux, dont au plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Dr DUPUIS-DUSSEAU (URPS ML)	Dr RAYMOND Gilles (URPS ML)
Dr FEGER (URPS ML)	<i>en cours de désignation</i>

Dr LAGRANGE Isabelle (URPS Bio Méd)	en cours de désignation
Mme BOUCAYS Christelle (URPS Kiné).	M. PAVIOT Pierrick (URPS orthoptiste)
M. BREGERE Jean-Philippe (URPS Pharmacien).	en cours de désignation
Dr DUSSEAU Edouard (URPS Dentiste)	Mme BONNEAU Christelle (URPS IDEL)

e) un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

Titulaire	Suppléant
en cours de désignation	en cours de désignation

f) 5 représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

Titulaires	Suppléants
Mme DEVAUTOUR Nathalie (AVEC)	M. Alexandre PEREZ (Intercpts)
Mme HANTZBERG Véronique (PTA)	M. PUYDOYEUX Arnaud (PTA)
M. BUNA Éric (MSP multi-sites)	Mme GUILLOT NOEL Laurence (MSP Mérignac)
Mme VOUVET Elise (centre de santé Soyaux)	M. SOURY Franck (centre de santé CD16)
Mme TRILLAUD Aurélie (MSP Chazelles)	Mme RAYMOND Marie (pôle de santé spaniacien)

g) un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire	Suppléant
Mme VELTEN Dominique (FEHAP)	M. MARTIN Hervé (FEHAP)

h) 7 représentants de l'ordre

Titulaire	Suppléant
Dr PROVOST Jean-Claude (Ordre des médecins)	Dr BACQUARD Michel
Mme BOUCAYS Christelle (Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes)	M PEREZ Alexandre
Mme MONCEYRON Catherine (Ordre des Sage-femmes)	Mme GRIFFON Gwenola
Mme AUGIER Séverine (Ordre des Infirmières/infirmiers)	Mme GERBOU Elodie
M CHAUVEL Pascal (Ordre des Pédiatres-podologues)	Mme SARDIN Amélie
Dr PAILLIER Pascal (Ordre des Pharmaciens)	Dr BAJON Frédéric
Dr GAUZE Francis (Ordre des Chirurgiens-dentistes)	Dr COSTOREL Simona

2° Collège des usagers et associations d'usagers (10 titulaires et 10 suppléants) :

a) 6 représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1

Titulaires	Suppléants
Mme RAILLARD Marie-Françoise (UNAFAM)	M. PALLARD Jean-Herbert (AFD)
M. GALLAND Alain (France Rein)	MARTIN Jean Paul (France Rein)
M. DELAGE Joël (VMEH)	Mme PAULET Marie-Claire (France ADOT 16)
M. MONET Daniel (ASBH)	Mme GESSON Marie Hélène (UDAF)
M. PREVOT André (Ligue contre le cancer)	M. DEBONO Bernard (France Rein)
M. AUBINEAU Joseph (CLCV)	M. MESNARD Yves (Valentin HAUY)

b) 4 représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (sur proposition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

Titulaires	Suppléants
M. PARTHAUD Xavier (PA)	M. DE PUYDT Denis (PA)
Mme ETIENNE Chantal (PH)	Mme BARDOU Nicole (PH)
Mme SHIPLEY Josiane (PA)	M. MANNALIN Sébastien (PH)
Mme VASLIN Raymonde (PH)	<i>En cours de désignation</i>

3° Collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné (12 titulaires et 7 suppléants)

a) un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Mme PINVILLE Martine	Mme LEBRAUD Virginie

b) un représentant de conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
M. BUISSON Michel	Mme GINGAST Hélène

c) un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du Conseil Territorial de Santé

Titulaire	Suppléant
Mme TARDIVO Véronique	Monsieur GALEA AARON Mathieu

d) deux représentants des communautés

Titulaires	Suppléants
Mme LAGARDE Isabelle (Sud Charente)	Mme DEXET Josiane (La Rchfd Porte du Périgord)
M. DEZEMERIE Brice (Grand Cognac)	M. NEBOUT François (Grand Angoulême)

e) deux représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Mme REVEL Catherine (Angoulême)	En cours de désignation
M. BOLVIN Jean Michel (Montmoreau)	M. MARTINEAU Jacky (Brillac)

4° Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (3 titulaires et 3 suppléants)

a) un représentant de l'Etat

Titulaire	Suppléant
Mme MARTINEZ Marilynne	M. POUSSET François

b) deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
M. RINEAU Jean-François (MSA)	Mme SAGNE Annie (MSA)
Mme GAILLARD Mireille (CPAM)	Mme ETCHEVERRIA Nathalie (CPAM)

5° Personnalités qualifiées :

2 personnalités qualifiées	
Mme LAMOTHE-PELLETIER Delphine	Dr MARTIN Noël

6° Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L.1434-10 du Code de la santé publique, participant, avec voix consultative, aux travaux de la conférence et des formations :

- René PILATO, Député de la première circonscription de la Charente
- Sandra MARSAUD, Députée de la deuxième circonscription de la Charente
- Caroline COLOMBIER, Députée de la troisième circonscription de la Charente
- Nicole BONNEFOY, Sénatrice de la Charente
- François BONNEAU, Sénateur de la Charente

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil territorial de santé le 31 décembre 2026.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ; - d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ; - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente.

Article 5 : Le directeur de la délégation départementale de la Charente est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angoulême, le 26 mars 2025

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé, le directeur de la délégation départementale,



Florian BESSE